

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n °3: Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val de Marne

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	STRASBOURG Place de l'étoile, 67100 Strasbourg 48.573931, 7. 753866
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	COLMAR 2 place de la Gare, 68000 Colmar 48.073505, 7.348213
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 1 Itinéraire entre Strasbourg et Colmar
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	01h10
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 2 Fréquence entre Strasbourg et Colmar

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Strasbourg et Colmar



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

STRASBOURG <-> COLMAR

- Sens Strasbourg > Colmar

STRASBOURG Départ <i>place de l'étoile</i>	Quotidien 13:45
COLMAR Arrivée <i>place de la gare</i>	14:55
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 48 places

- Sens Colmar > Strasbourg

Colmar Départ <i>place de la gare</i>	Quotidien 12:15
Strasbourg Arrivée <i>place de l'étoile</i>	13:25
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 48 places